



ARRETE MUNICIPAL N° 40-2025

PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Portant prorogation des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communications électriques.

Bénéficiaire : Orange opérateur de communications électriques au sens du Code des Postes et des Communications Electriques.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propreté des Personnes Publiques
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code des Postes et des Communications Electriques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54,
Vu le Code de l'Environnement
Vu la demande d'Orange en date du 28 juillet 2025
Vu les demandes de permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie

ARRÊTE

Article 1 – Prorogation des permissions :

Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté pour l'occupation du domaine public routier communal et départemental, sont prorogées pour une durée de **15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2040.**

Article 2 – Conditions d'occupation :

L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

Article 3 - Redevances :

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation du domaine établies par délibération du Conseil Municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R20-52 du code des postes et des communications électriques (CPCE).

Article 4 – Validité et révocation :

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

Article 5 – Notification et publicité :

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de la Commune d'AMILLY

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Société Orange BLIM Pôle Expertise Réseau Fixe – 93 rue Félix Pyat 13331 Marseille cedex 3

Fait à Amilly le 12/08/2025

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature

Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire
Publié sur le site internet www.amilly28.fr le :
Notification par courriel le :

Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

Référence : 12956/Mairie de AMILLY

Date d'émission : 28/07/2025

Affaire suivie par : prorogation.pvoirie@orange.com

Pôle Expertise Réseau Fixe

93 rue Félix Pyat

CS 80285

13331 Marseille Cedex 3 France

Réponse du gestionnaire de voirie

Mairie de AMILLY
28300 AMILLY

Date et signature : (nom et qualité),

19/08/2025

Accordée pour une durée de 15 ans.

"tampon du cachet"



Le Maire

Denis-Marc SROT FORBAU

CAAA Réalisation d'artère aérienne en m
CAAE Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m
m
GCCM Réalisation de conduite multiple en m
(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

Code Libellé type travaux
CAAP Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m
CABR Réalisation de câble de branchement en m
GCCE Pose de câble enterré en m

GCBP Implantation de bornes pavillonnaires en m
GCCB Implantation de cabine en m²
GCSR Implantation d'armoire de sous-répartition en m²

N ° Dossier	N° PV	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	Artères souterraines (m)					Artères aériennes (m)				
						GCCM	GCCE	GGBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR	
300806	287079	AMILLY -	VOIE INCONNUE.	29/07/2010	24/08/2010	3538,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0